

de droit, faculté des arts, faculté de théologie ; elle ne forme pas un tout homogène. Chaque faculté n'a de commun avec l'université, que le pavillon universitaire sous lequel elle navigue ; tout le reste : administration financière, régie intérieure, direction des études même, doit être réglé par chaque partie intéressée, sans tenir compte de l'organisation générale.

On comprend que, dans ces conditions, chacune des parties ne doit compter, pour vivre, que sur ses élèves et sur ses amis. Il en sera ainsi tant que les autorités qui nous ont doté de l'Université actuelle n'auront pas trouvé le moyen de nous donner une Université ayant plus de cohésion, d'homogénéité, ce qui permettrait de relever les professeurs des différentes facultés des responsabilités financières qui pèsent sur eux, de leur assurer des émoluments respectables et plus en rapport avec ceux donnés par les autres universités, et aussi de donner à l'enseignement une direction plus homogène, une étendue plus considérable encore.

Or, nous venons de le voir, les revenus de la Faculté de Médecine suffisent à peine à rénumérer les cours des professeurs. Il lui est donc impossible de faire plus que ce qu'elle fait en ce moment, malgré tout le désir qu'elle en ait, si personne ne lui vient en aide.

C'est précisément ce que proposent de faire un certain groupe de médecins de Montréal, désireux de voir établir d'abord une chaire d'anatomie pathologique, et ensuite une chaire de physiologie expérimentale, dont l'enseignement, donné en premier lieu par une autorité française, serait continué par des élèves formés au pays, apportant ainsi un élément nouveau et nécessaire à l'étude et à la pratique de la médecine dans notre Province de Québec. Ils proposent, pour cela, de souscrire parmi la profession médicale et le public la somme nécessaire à la création de ces chaires. Cet argent, administré par un syndicat représentant les souscripteurs, fournira un fond dont le revenu servira aux émoluments des professeurs spécialistes nommés après une entente mutuelle entre les parties intéressées.

La Faculté de Médecine ne refuse pas le coup d'épaule qu'on veut lui donner. Au contraire, elle accepte avec plaisir l'offre généreuse qu'on lui fait, heureuse que ses élèves et ses amis aient pensé à elle, et lui fournissent ainsi le moyen de prouver qu'elle est toujours disposée à contribuer, dans la mesure de ses forces, au bien-être et au progrès de la profession, et que, si elle peut compter sur nous, nous pouvons aussi compter sur elle.

N'est-ce pas ainsi que cela doit être ? N'y a-t-il pas une solidarité intime entre la Faculté de Médecine, la profession médicale et le public ? La création de ces chaires nouvelles jettera de l'éclat sur la Faculté, sera utile à la profession, et c'est, en fin de compte, le public qui en bénéficiera le plus, puisque la profession médicale n'existe que pour lui.

Nous avons prouvé déjà à maintes reprises que la profession médicale est un corps bien vivant, ayant l'œil ouvert sur ses intérêts. Continuons dans la bonne voie. Nous voulons le bien-être et l'avancement de la Faculté de Médecine, et la Faculté de Médecine a besoin de nous. Venons lui en aide, et le public nous suivra.